



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Principal

Adresse administrative :
Rue Faidherbe - 83200 TOULON
Entrée Public et élève : Rue Thiers
Tél : 04 94 93 28 50
Fax : 04 94 93 28 51
Mél : 0830955m@ac-nice.fr
Site : www.sandtoulon.fr

COLLÈGE GEORGE SAND

Année Scolaire 2021/2022

Toulon, le 14 Septembre 2021

Aux parents d'élèves de 3ème

Objet : Séquence d'observation en milieu professionnel
Réf. EA / EB

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, pour faire découvrir aux élèves le monde du travail, nous organisons une semaine de stage dans une entreprise, un magasin ou toute autre structure professionnelle.

(pour les séjours relatifs aux métiers auprès des enfants, il faudra privilégier les structures éducatives – crèches, jardins d'enfants, instituts spécialisés, et non les écoles maternelles ou primaires). Cette initiative est menée dans tous les collèges du Var.

Cette année, le collège George Sand organise cette semaine de stage pour les élèves de 3^{ème} du **Lundi 13 au Vendredi 17 Décembre 2021**. Vous pouvez d'ores et déjà vous mettre en quête d'un lieu de stage. **Je vous informe toutefois que vous ne devez absolument pas trouver un stage en dehors du département.**

Vous trouverez ci-joints les documents nécessaires :

- une convention à remplir, à signer
- une fiche de suivi

Ces documents sont à remettre au *professeur principal* de la classe le plus tôt possible et au plus tard le **03 décembre 2021**.

Remarque : si vous choisissez de faire faire le stage à votre enfant dans la Marine Nationale ou l'Armée de Terre, sachez qu'une procédure spéciale est à suivre. **Vous ne devez en aucun cas passer directement par l'Arsenal.**

Vous devez vous adresser à mon secrétariat qui vous donnera les informations et documents nécessaires.

Tous les documents devront transiter par la Direction Académique.

Les listes des unités seront disponibles au secrétariat ou auprès du professeur principal.

Vous souhaitant une recherche fructueuse ;

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Eric ANICITO, Principal



Attention

"La séquence d'observation en milieu professionnel (stage) pour les élèves de 3° doit être réalisée au cours de l'année scolaire 2021-2022. Lorsque le stage s'effectue dans une structure dont les professionnels sont tenus de détenir le passe sanitaire ou sont soumis à l'obligation vaccinale, les élèves doivent respecter ces obligations"

PS : Cette information ainsi que les documents sont mis sur notre site internet